



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 118 et 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Technologies de l'information et des communications

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rectificatif

1. Au paragraphe 93, *insérer* un nouvel alinéa c) libellé comme suit :
 - c) Un poste P-5 au Département de l'appui aux missions, à financer au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont le titulaire contrôlera la gestion des services chargés de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre dans les missions (A/62/477, par. 81).
2. *Remplacer* la partie du paragraphe 84 figurant en caractères gras par le texte ci-après :

Le Comité recommande que les propositions du Secrétaire général exposées aux alinéas a) et b) du paragraphe 93 du présent rapport soient approuvées. Il recommande que les fonctions correspondant au poste P-5 proposé pour le Département de l'appui aux missions (voir par. 93 c) ci-dessus) soient exercées au moyen des effectifs existants dont l'inscription au compte d'appui a été approuvée pour l'exercice 2008/09. Le Comité étudiera la proposition relative à la création de ce poste lorsqu'il examinera le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.



3. *Remplacer* le paragraphe 95 par le texte ci-après :

95. Le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice se terminant le 30 juin 2009, le poste P-5 destiné au site B (voir par. 93 b) ci-dessus) sera financé au moyen des ressources approuvées pour cet exercice au titre de la Base de soutien logistique. Il sera proposé de l'inscrire comme poste supplémentaire dans le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.
